

NOTE DE PRÉSENTATION DU PLAN DE SOUTIEN

Le Ministère de la culture et de la communication institue un plan de soutien à l'innovation et à la transition numérique pour le secteur de la musique enregistrée.

Afin d'accélérer la mutation numérique des entreprises du secteur, aussi bien entreprises de production phonographique qu'éditeurs de service de musique en ligne, ce plan a pour objectif d'accompagner des TPE/PME dans l'adaptation aux nouveaux usages et dans leurs investissements générateurs de compétitivité.

De la production à la diffusion, ces deux maillons essentiels de la chaîne de valeur doivent être accompagnés. L'enjeu de la transition numérique se pose en termes culturel, technologique et économique. La préservation de la diversité musicale, le renouvellement des talents et le maintien d'une pluralité d'acteurs, dans un secteur qui se caractérise par une économie d'offre, doivent être accompagnés.

Les porteurs de projet sont invités à consulter l'arrêté de la ministre ci-après établissant les conditions d'éligibilité, les règles d'attribution et les éléments à réunir pour constituer le dossier de demande.

Les formulaires sont à télécharger au lien suivant (disponibles à compter du lundi 1^{er} septembre 2014) :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Industries-culturelles>

Les dossiers de demande d'aide, un exemplaire papier et électronique, sont à adresser au plus tard le 25 septembre 2014 :

- Exemplaire papier à l'adresse postale suivante :

Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des médias et des industries culturelles
Plan de soutien musique
182 rue Saint Honoré
75001 Paris

- Exemplaire électronique à l'adresse électronique suivante :

plandesoutienmusique@culture.gouv.fr